

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00025
Numéro SIREN : 451 633 960
Nom ou dénomination : A à Z SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 4719

A A Z SERVICES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 81 rue de la Foucaudière
72100 LE MANS
451 633 960 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2022

Le 1^{er} juillet 2022 , au siège social,

FilauMat demeurant au 81 rue de la Foucaudière, 72100 LE MANS,
Propriétaire de la totalité des 12 actions de 500 euros chacune, composant le capital social de la
Société A à Z SERVICES,

Associé unique et Président de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant à effet du 30 juin 2022 ;
- Décision de non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant à compter du 30 juin 2022 (comptes clos le 31 décembre 2021) à savoir :

- Société NAIHO, Société par actions simplifiée, sise 28 Place de l'Eperon 72000 LE MANS et immatriculée au RCS du Mans sous le n°853 960 078, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Madame Blanche MACQUAIRE, 28 Place de l'Eperon 72000 LE MANS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

DEUXIEME DECISION

Comme énoncé précédemment, les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant , arrivant à expiration, l'associé décide de ne pas les renouveler en raison de l'absence d'obligation d'avoir un commissaire aux comptes titulaire et suppléant depuis la loi pacte de 2019 ;

Avec la loi Pacte, les niveaux de seuils sont les suivants, il n'y a donc plus d'obligation de nommer un CAC :

Trois notions - Deux niveaux de seuils

⚠
Décret d'application publié le 26 mai 2019 - cf PPQ Hebdo n°2019-22

Total bilan
CA net
Nombre moyen de
salariés employés au
cours de l'exercice

Petite Entreprise (PE)	
Total bilan	1 M€
CA net	2 M€
Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice	50

Petit Groupe (PG)	
Total bilan	1 M€
CA net	3 M€
Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice	50

Filiale significative dans un Petit Groupe (dépassement 2 des 3 seuils)	
Total bilan	2 M€
CA net	4 M€
Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice	25

(*) A ne pas confondre avec les seuils d'obligation d'établissement des comptes consolidés (**) A ne pas confondre avec les seuils de dispense de rapport de gestion	
Total bilan	2 M€
CA net	4 M€
Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice	25

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne au porteur des présentes tous pouvoirs pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique
Société FilauMat